

Conseil Municipal du 2 juin 2008

Le deux juin deux mille huit, à vingt heures vingt, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Annabel BEAUPIED, Régis BLANQUART, Gilbert DECOODT, Christophe DEGOY, Marie-Christine DUPUIS, Benjamin GOULEY, Michel LASCROUX, Laurent LEBLOND, Pierre LEBLOND, Béatrice MARIE, Catherine OSSENT, Sylvaine SANTO.

Secrétaire de séance : Marie-Christine DUPUISSO.

Absents excusés : José DELAMARE procuration à Gilbert DECCODT, Jean-Michel MAZIER procuration à Bernard JEANNE.

Bernard JEANNE transmet au Conseil municipal, l'invitation pour le mariage de Béatrice MARIE le 28 juin 2008.

Bernard JEANNE propose d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération concernant le Centre de Loisirs. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. PERSONNEL COMMUNAL

Gilbert DECOODT rappelle que le Conseil municipal, dans sa délibération du 7 mai 2007, avait autorisé le lancement d'une procédure de recrutement pour un agent des services techniques.

Après avis de la Commission du Personnel en date du 24 avril 2008,

Gilbert DECOODT propose de renouveler le contrat de Monsieur Jérôme LAURENT pour une durée d'un an dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Christophe DEGOY demande quel est le profil du poste. Gilbert DECOODT répond qu'il s'agit d'un poste technique chargé de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Gilbert DECCODT rappelle que, vu les difficultés rencontrées par la Collectivité pour recruter un agent titulaire de la fonction publique pour le poste de Secrétaire Général de mairie, la Commune avait été contrainte, après deux appels à candidatures infructueux, de recourir au recrutement d'un agent non-titulaire.

Vu la déclaration à la Bourse de l'emploi,

Vu l'article 3, alinéa 5 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2001 lançant un premier appel à candidatures qui s'est déclaré infructueux,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2001 lançant un nouvel appel à candidatures qui s'est déclaré infructueux,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2002 portant recrutement de Monsieur LEFEBVRE Nicolas,

Vu la Loi n°2005-843 du 26 juillet 2005,

Vu l'avis de la Commission du personnel en date du 28 avril 2008,

Considérant qu'aucun titulaire de la Fonction publique n'a pu être recruté,

Considérant que le poste de Secrétaire Général de Mairie nécessite des connaissances techniques hautement spécialisées que possède Monsieur Nicolas LEFEBVRE,

Considérant l'urgence à satisfaire la continuité des services publics,

Gilbert DECOODT demande au Conseil municipal de renouveler le contrat de Monsieur Nicolas LEFEBVRE pour une durée indéterminée à compter du 1er septembre 2008 sur le grade d'Attaché 2e échelon. Gilbert DECOODT ajoute que Monsieur Nicolas LEFEBVRE bénéficiera de la rémunération statutaire du grade d'Attaché, de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires et de l'Indemnité d'Exercice des Missions.

Bernard JEANNE demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Benjamin GOULEY demande si le contrat est assorti d'une obligation de passer le concours. Bernard JEANNE propose de maintenir cette suggestion. Il en profite pour signaler la satisfaction des membres du Conseil pour la qualité du travail fourni par Nicolas LEFEBVRE.

3. TARIFS CANTINE GARDERIE 2008-2009

Sylvaine SANTO propose de voter les tarifs de cantine pour la période scolaire 2008/2009 comme suit :

	2007/2008	2008/2009
Cantine :		
1er et 2ème enfants :	3,21 €	3,27 € soit + 2 %
3ème enfants (- 25%) :	2,37 €	2,42 € soit + 2 %
4ème enfant (- 30 %) :	2,26 €	2,30 € soit + 2 %
Enfant avec panier repas :	2,00 €	2,00 €
Personnel communal :	2,21 €	2,25 € soit + 2 %
Enseignants :	3,21 €	3,27 € soit + 2 %

Sylvaine SANTO informe que les horaires de garderie seront modifiés à compter du 1er septembre 2008. En effet, après consultation des parents, la garderie débutera à 7h 30 le matin et se terminera à 18h 30. De plus, un goûter sera systématiquement donné aux enfants sur la base de trois composantes (1 laitage, 1 pain et de la confiture ou du chocolat).

De ce fait, elle propose de voter les tarifs de garderie pour la période scolaire 2008/2009 comme suit :

Garderie :		
Le matin de 7h 30 à 8h 20 :	-	2,00 €
Le matin à partir de 7h 50 à 8h 20 :	1,34 €	1,37 € soit + 2%
1ere demi-heure du soir avec goûter :	-	1,96 €
1 demi-heure supplémentaire :	1,34 €	1,37 € soit + 2 %
> 10 demi-heures/mois :	1,17 €	1,19 € soit + 2 %

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

Sylvaine SANTO rappelle que l'enquête menée auprès des parents a révélé que le changement d'horaires était demandé par 75% et le goûter par 93% des parents ayant répondu.

Christophe DEGOY demande si le tarif enseignant est majoré en fonction de l'indice. Sylvaine SANTO répond que non. Elle ajoute que l'augmentation est inférieure à l'inflation.

Bernard JEANNE demande qu'un bilan de la fréquentation par tranche horaire soit effectué à la fin du 1^{er} trimestre.

4. FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Annabel BEAUPIED propose au Conseil municipal de voter la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2008.

Le montant de la participation de la Commune s'élève pour 2008 à 251,16 euros.

Elle ajoute que ce fonds peut apporter, aux jeunes de 18 à 25 ans qui sont en difficulté, un soutien au projet d'insertion sociale et professionnelle ainsi qu'une aide à la subsistance.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

Christophe DEGOY demande si la commune a un droit de regard sur les attributions. Annabel BEAUPIED répond que la Commune siège au comité d'attribution.

5. PLAN D'ACTION FONCIÈRE AGGLO

Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat élaboré par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et que le Conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 7 mai 2007, l'Agglomération se propose d'intervenir pour faciliter le portage foncier de terrains ayant vocation à accueillir des opérations comportant des logements locatifs sociaux, des logements en accession directe à la propriété à coûts maîtrisés ou des logements en location-accession.

Cette action consisterait à prendre en charge les frais d'intervention de l'EPFN, les frais d'actualisation annuels et la redevance de gestion au prorata de la surface affectée aux types de logements aidés dans le cadre du PLH.

Favorable à ce partenariat, le Conseil municipal demande à l'Agglomération l'intégration dans le Programme d'Action Foncière (PAF) d'Agglomération l'acquisition du terrain suivant :

- A 1300 conjointe à la ferme Debruyne et complémentaire au projet de requalification.

Il précise qu'il y réalisera des logements répondant aux objectifs du PLH et qu'il autorise l'Agglomération à y constituer des réserves foncières en lien avec l'EPFN.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la future convention d'association au PAF d'agglomération.

6. CONVENTION EPFN

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que, suite au transfert de l'ensemble immobilier dit de la « Ferme Debruyne » dans le programme d'Action Foncière de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, il convient de signer un avenant à la convention du 17 juin 2002 signée avec l'EPFN.

De ce fait, il demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

7. TRAVAUX

Bernard JEANNE informe que, suite à la réception des travaux de la place Georges Lormier, il convient de prendre l'avenant final suivant :

- Bordereau des prix supplémentaire n°1 de ps01 à ps16 pour un montant total de 10 679,65 euros H.T..

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

Bernard JEANNE signale qu'il s'agit d'un changement de certaines prestations qui ne modifient pas le montant global du marché.

8. CONVENTION SIAEPA

Bernard JEANNE annonce que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Préaux envisage de louer un bureau au sein de la mairie pour y exercer son activité. De ce fait, Bernard JEANNE propose de signer une convention d'utilisation des locaux pour une durée de 3 ans moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 350 euros

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

9. CENTRE DE LOISIRS

Annabel BEAUPIED informe le Conseil municipal qu'elle a rencontré les élus de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal. Elle propose, en partenariat avec les communes de Saint-Jacques-sur-Darnétal et de Préaux, de permettre provisoirement aux familles roncherollaises de participer au Centre de Loisirs de ces communes vu que l'organisation d'une session à Roncherolles ne peut être envisagée.

Le tarif habitants de la commune est de :

- St Jacques : 13 € par jour avec engagement pour 5 jours
 - Préaux : 12 € par jour avec engagement pour 5 jours
- Ou 13 € par jour avec engagement pour 4 jours

Le tarif extérieur de la commune est de :

- St Jacques : 18 € par jour avec engagement pour 5 jours
 - Préaux : 16,5 € par jour avec engagement pour 5 jours
- Ou 17,5 € par jour avec engagement pour 4 jours

De ce fait, afin de ne pas pénaliser les Roncherollais, elle propose que la commune prenne en charge la différence entre le tarif "Commune" et le tarif "Extérieur".

Bernard JEANNE demande quel est le tarif pratiqué à Roncherolles. Annabel BEAUPIED répond que le tarif 2006 était de 11 € par jour et qu'il y avait un « tarif à la carte »

Pierre LEBLOND demande si les sessions auront lieu sur les trois communes. Annabel BEAUPIED répond que non. Une réunion aura lieu le 17 juin pour envisager un fonctionnement intercommunal avec plusieurs structures réparties sur les trois communes. Elle ajoute que les communes de Préaux et de Saint Jacques rencontrent des difficultés en termes d'espace d'accueil. De plus, ces communes sont intéressées par l'expérience de Sophie AGOUDAL. Marie-Christine DUPUIS pense qu'il serait souhaitable de scinder les enfants par groupe de tranche d'âges.

Laurent LEBLOND craint que le coût du transport ne pose problème pour le budget. Bernard JEANNE signale que les trois communes sont proches géographiquement. Laurent LEBLOND demande quel est le coût par enfants d'une session de Centre de Loisirs. Nicolas LEFEBVRE répond que les sessions de Centre de Loisirs sont toujours déficitaires.

Marie-Christine DUPUIS demande si l'information va être envoyée aux habitants. Benjamin GOULEY répond que l'information va être insérée dans le journal municipal « les Ronches » et déposée sur les panneaux d'affichages communaux.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1. PANNEAU D’AFFICHAGE

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que les panneaux d'affichage sur la place Georges-Lormier ont été installés. Un panneau est réservé pour l'église, un pour les associations de la commune et un pour les manifestations communautaires. Il ajoute que les documents à afficher seront à déposer à l'accueil de la mairie.

10.2. RESTAURATION DU PORCHE

Bernard JEANNE annonce que les travaux de restauration du porche ont repris. Il explique que l'association qui était chargée de ces travaux a rencontré de gros problèmes de personnel et qu'elle a dû abandonner le chantier. De ce fait, une nouvelle entreprise de réinsertion, spécialisée dans ce type de chantier, a pris le relais.

11. QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Gilbert DECOODT informe le Conseil que la réunion avec le représentant de l'A.T.E.S.A.T. pour la programmation des travaux de voirie 2008 a eu lieu. Le devis va être réactualisé. Des travaux vont également être prévus pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales, Chemin du Vallon et au Bois-Breton. La rue du Carrouget, du Vieux-Château, le Chemin du Vallon et le Chemin du Vieux-Moulin vont être refaits. Les travaux sont prévus pour septembre.
- Pierre LEBLOND ajoute que, suite à cette réunion, il a été décidé de différer les travaux de voirie prévus au lotissement « le Village ». En effet, une loi impose de respecter les normes en termes d'accessibilité handicapés dès que des trottoirs sont réalisés. De ce fait, le projet doit être précédé d'une réflexion d'ensemble sur le cheminement piétons, sur l'éclairage public et sur le stationnement. L'A.T.E.S.A.T. ne pouvant mener cette maîtrise d'œuvre, il conviendra de lancer une consultation. Christophe DEGOY demande que des grosses réparations soient effectuées dans l'attente des travaux définitifs.
- Pierre LEBLOND informe le Conseil qu'il a rencontré E.D.F. afin d'étudier les consommations de la commune. Trois points sont à revoir.
- Pierre LEBLOND transmet la demande de l'ASRV Tennis qui souhaite déposer ses archives à la mairie. Bernard JEANNE signale que les archives ne pourront plus être accessibles immédiatement car l'accès aux archives communales est réglementé. Il propose de faire la proposition à l'ensemble des associations.
- Pierre LEBLOND indique que la peinture du court de tennis doit être à refaite pour 2009/2010.
- Laurent LEBLOND informe que les travaux de l'église ont repris. Ils devraient durer 2 à 3 semaines.
- Laurent LEBLOND annonce qu'il a rencontré la société Désormeaux concernant le système anti-bruit pour la Pépinière. Un devis va être transmis prochainement incluant un système lié aux fermetures des fenêtres avec une pendule obligeant à fermer les fenêtres à partir de 21h 30 sous peine de coupure de courant.
- Benjamin GOULEY signale que le journal municipal est en cours de relecture. La distribution aura lieu le 14 juin.

- Christophe DEGOY annonce la réunion publique des Jeunes le 10 juin à 18h. Un tract va être distribué dans les boîtes aux lettres.
- Michel LASCROUX signale que le placard du Réveil, situé à la Pépinière, a été endommagé par une fuite d'eaux. Il demande qu'une réparation soit faite.
- Bernard JEANNE transmet le compte-rendu de la course « La Ronce » ainsi que les remerciements de l'association.
- Béatrice MARIE demande s'il y a la possibilité d'occuper le terrain de foot en cas de location à la Pépinière. Bernard JEANNE répond que non. Le terrain de foot est réservé à l'ASRV Football.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Repas de quartier closeau – rue des 3 fermes – une partie de la rue de Bimare le 8 juin

Réunion publique des Jeunes le 10 juin

Kermesse des écoles le 14 juin

Fête du village le 21 juin

Inauguration du panneau de l'école maternelle le 28 juin

La séance est levée à 21h 40
